

La chasse sur son 31

Septembre 2017 - ANNUEL

N° 6



Dossiers

- Votre Conseil d'Administration
- Perspective : la chasse recrute
- Le sanglier des villes
- Du côté des GIC
- La maladie de Lyme
- Chasser en sécurité
- Formation des agriculteurs
- Ouverture des landes



Renseignements et contacts :

Siège social :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne
17 avenue Jean-Gonord
CS 85861 - 31506 Toulouse Cedex 5

Bureaux de Toulouse :

Bureaux ouverts au public :
Lundi – Mercredi et Jeudi :
9h à 12h30 et 13h30 à 17h30
Mardi : 13h30 à 17h30
Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30

Tél. : 05 62 71 59 39 - Fax : 05 62 71 59 38

Email : fdc31@chasseurdefrance.com

Annexe de Villeneuve de Rivière

Impasse de la Chapelle
Bureaux ouverts au public :
Lundi – Mercredi et Jeudi :
9h à 12h et 13h30 à 17h30
Mardi : 13h30 à 17h30
Vendredi : 9h à 12h

Tél. : 05 62 00 81 03

Directeur de la publication :

Jean-Bernard PORTET

Comité de rédaction :

Alain VIALARS,
Henri GOIZET, Annick MULOT

Maquette et impression :

Reprint
31, rue André Vasseur
31200 TOULOUSE
certifié AFAQ ISO 14001

N° ISSN : 2263-987X

Illustrations :

FNC, FDC 31, FRC Midi Pyrénées



Septembre, une nouvelle saison de chasse débute. Chasser : notre passion, notre plaisir, notre culture, notre identité !

Chasser pour se nourrir ? Chez nous, cette époque est révolue depuis longtemps. Au mieux, la venaison se déguste à plusieurs, entre amis ou au cours de repas de chasse associatifs et festifs.



Chasser pour se protéger ? Autre époque définitivement perdue. À moins qu'un jour un loup ne vienne mordiller les mollets d'un promeneur, bio de préférence.

Chasser pour lutter contre les dégâts de la faune sauvage ?

Cela s'impose plus que jamais. Plusieurs secteurs sont concernés : les dégâts agricoles, les nuisances en milieu urbain et péri-urbain, les risques sanitaires et les risques de collisions routières, ces derniers en forte augmentation dans notre département.

Chasser en toute sécurité ? Une obligation. La sécurité des chasseurs et des non-chasseurs : une impérieuse et permanente nécessité garante de l'avenir de la pratique de la chasse.

Chasser en toute discréction ? L'époque du « pour vivre heureux, vivons cachés » est morte. La mode est à la transparence totale. L'explosion des réseaux sociaux a fait apparaître un nouvel objet dans la pratique de la chasse : le smartphone. Il photographie tout, il raconte tout, il diffuse tout. On en reviendra peut-être un jour, car je ne suis pas certain que cela ne procure que des effets bénéfiques.

Chasser avec des chiens munis de colliers avec GPS ? Nos chiens ne sont pas des taureaux de combat, leur cou n'est pas aussi musclé et n'est pas non plus aussi long que celui d'une girafe. Vu le nombre de colliers que certains chasseurs souhaitent attacher au cou de leurs chiens (qu'ils soient d'arrêt ou courants), je me pose la question de savoir si leur rôle n'est pas également en train de changer. De compagnons obéissants et fidèles, ne sont-ils pas programmés pour devenir des instruments de repérage ? Pour autant, quel réconfort de pouvoir les localiser en fin de chasse, pour les récupérer en toute sécurité.

Chasser sur des terres qui ne nous appartiennent pas ? C'est pratiquement toujours le cas. Le monde agricole est notre meilleur allié pour entretenir des territoires, gérer les espèces et favoriser la biodiversité. Alors encourageons le dialogue, l'écoute et le respect des personnes et des récoltes.

Chasser pour transmettre ? La ruralité est en danger : beaucoup en parlent, surtout en période électorale, de moins en moins la vivent. La chasse peut subir le même sort. C'est pourquoi le projet « Accueil et fidélisation » qui réunit nouveau chasseur, ACCA et FDC sera la priorité de la politique fédérale au cours des prochaines années. Ce projet doit nous permettre d'accroître le nombre de nos adhérents sur les traditions et les valeurs d'une chasse populaire, moderne et dynamique.

Chasser sous la tutelle de Nicolas HULOT, notre nouveau Ministre de la Transition écologique et solidaire ? Si le respect mutuel est partagé (et pourquoi ne le serait-il pas ?), nous sommes en mesure de démontrer que les chasseurs donnent du sens à la biodiversité, participent à la protection de l'environnement et assument leur rôle de citoyens responsables écologiquement formés et déterminés. Notre Fédération et son Personnel en sont garants.

Chasser pour le plaisir ? Seul ou partagé, voici notre droit et notre devoir à la fois, notre mission, notre objectif, peut-être notre finalité. La recherche du bonheur à la chasse peut passer pour certains comme incorrect ou superflu. Je ne partage pas cette analyse. La chasse, quand elle se pratique avec passion dans un cadre de loisir et de partage, procure des purs moments de bonheur humain et des souvenirs inaltérables.

En n'oubliant pas de remercier le monde agricole ainsi que tous les généreux donateurs, je vous souhaite une bonne lecture et une très agréable saison de chasse accompagnée de beaucoup de réussite ... et de plaisir.

Jean-Bernard PORTET

Président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

Le Conseil d'Administration

Sur le terrain vos représentants sont proches de vous.

Qui est mon contact ?



PORTET
Jean Bernard



MERLE
Didier



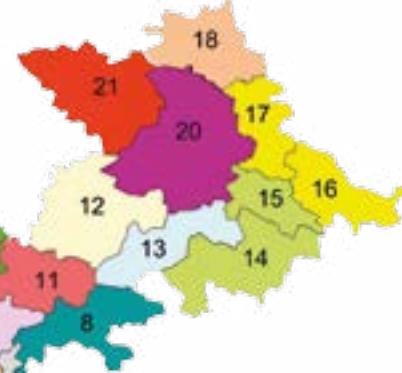
VIDAL
Christian



FOURCADE
André



FAUROUX
Jean-Louis



VIALARS
Alain



LAPORTE
Jean-Pierre



MESSAL
Alain



DASPET
Pierre



FONTEZ
Mathieu



GERAUD
Yves



NICCOLI
Jean-Pierre



IZARD
Christophe



RAMADE
Jean-Jacques



SINIGAGLIA
Jean-Baptiste

PORTET Jean Bernard Président 06.74.88.90.65 jeanbernard.portet@wanadoo.fr secteur 7	MERLE Didier Vice-Président Nord 06.74.75.49.53 isabelledidier.merle@orange.fr Secteur 18	VIDAL Christian Vice-Président Centre 06 17 99 57 05 christian.vidal@developpement-durable.gouv.fr Secteur 11	FOURCADE André Vice-Président Sud 06 17 99 57 05 andre.fourcade5@orange.fr Secteurs 6-9-10
FAUROUX Jean-Louis Trésorier 06.71.23.09.74 jifmgui@orange.fr Secteur 5	VIALARS Alain Trésorier adjoint 06.01.78.99.02 avialars@wanadoo.fr Secteur 20	LAPORTE Jean-Pierre Secrétaire 06.10.79.61.01 jpa.laporte@gmail.com Secteur 8	MESSAL Alain 06.67.27.94.42 a.messal@hotmail.fr Secteur 20
DASPET Pierre 06.84.62.50.52 pierre.daspet@orange.fr Secteur 1-2-3	FONTEZ Mathieu 06.62.89.07.77 mathieufontez@yahoo.fr Secteurs 16-17	GERAUD Yves 06.80.53.38.16 yves.geraud@wanadoo.fr Secteur 21	NICCOLI Jean-Pierre 06.07.84.74.79 niccolibatiment@wanadoo.fr Secteur 4
IZARD Christophe 07.68.28.85.23 christ-izard@wanadoo.fr Secteur 21	RAMADE Jean-Jacques 06.07.16.80.72 jjramade@hotmail.fr Secteurs 14-15	SINIGAGLIA Jean-Baptiste 06.07.96.37.77 baptiste.sinigaglia-jean@orange.fr Secteur 13	

Retrouvez les missions et les services
de votre Fédération en suivant ce lien

ou rendez-vous sur le site Internet :

<http://www.chasse-nature-midipyrenees.fr/haute-garonne/>



La chasse recrute

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC 31) forme en moyenne 500 personnes par an au permis de chasser. En dépit de ces bons résultats, le nombre de validations diminue d'environ 2% chaque année.

Face à ce constat, la Fédération de la Haute-Garonne a décidé de conduire une action stratégique visant à maintenir et à fidéliser les chasseurs du département afin de limiter la perte d'effectifs.

Les études réalisées par la FDC 31 indiquent que la non-validation résulte de nombreuses causes sur lesquelles la Fédération n'a bien souvent aucun levier, notamment en lien avec les modifications sociétales et la transformation des modes de vie.

Une des premières actions pour développer et structurer le réseau des chasseurs, a été de réaliser des enquêtes auprès d'un panel d'ACCA, et conjointement auprès des candidats au Permis de Chasser. **L'objectif était d'évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande en matière de territoires et de pratiques de chasse.** La première partie de cette étude concerne les résultats d'entretiens réalisés entre décembre 2016 et janvier

2017 auprès des présidents de 12 ACCA et de 5 AICA regroupant 36 communes de Haute-Garonne.

La seconde partie traite des résultats d'une enquête réalisée auprès de 181 potentiels nouveaux chasseurs, interrogés au cours de 2 formations au Permis de Chasser entre décembre 2016 et janvier 2017.

1 - Quelles sont les préoccupations et les attentes des adhérents territoriaux ?

Aujourd'hui, nous constatons que les associations de chasse de Haute-Garonne accueillent en moyenne 3 fois plus d'adhérents extérieurs que la part imposée par la réglementation, alors que certaines n'arrivent pas, pour différentes raisons, à atteindre la part réglementaire de 10%. Cet accueil est très généralement réalisé par le biais de cartes annuelles et relativement peu sous forme d'accueil temporaire, par exemple à la journée.



Le gain d'adhérents est rare

En ce qui concerne la dynamique des chasseurs au sein des associations, on dénote deux cas de figure largement majoritaires : on assiste soit à une perte d'adhérents pour plus de 50% des cas, en lien avec un vieillissement de la population, soit à une stabilisation de l'effectif pour environ 1/3 des cas. Le gain d'adhérents est rare, souvent passif car lié à la démographie des territoires.

Le maintien de la vie associative

La principale préoccupation des présidents est l'évolution du nombre des chasseurs de leur association en lien avec le maintien de la représentativité, de la pratique de la chasse et de la vie associative.

La majorité des présidents sont idéologiquement favorables à l'accueil, notamment de jeunes chasseurs sans territoire qui souhaitent débuter avec la pratique de la chasse. D'autre part les présidents connaissent les chasseurs de leur territoire qui pourraient faire découvrir la chasse à ces nouveaux adhérents.

La bonne image des nouveaux chasseurs

Les nouveaux chasseurs jouissent d'une bonne image du point de vue du respect des consignes de sécurité et de l'intégration. Ils sont aussi les ambassadeurs d'une véritable volonté de transmission des valeurs de la chasse. Le prix des cartes saisonnières proposé aux nouveaux chasseurs extérieurs est de 110 à 130 euros en moyenne et celui des cartes temporaires approche les 40 à 45 euros.

Toutefois, les présidents ressentent certains freins liés à l'incertitude qu'engendre l'accueil d'un inconnu. Pour sécuriser l'accueil, les présidents envisagent de rencontrer l'adhérent candidat, pour comprendre sa motivation et apprendre à le connaître.

Au vue des informations fournies par les présidents interrogés, il existerait en moyenne 2 à 3 places disponibles à l'accueil pour chaque commune, si les conditions d'un accueil sécurisé et flexibilisé sont réunies

2 - Quels sont les besoins et les attentes des nouveaux chasseurs ?

L'étude réalisée par la Fédération des Chasseurs auprès des candidats au Permis de Chasser permet de dresser un portrait des futurs chasseurs du département, en précisant leurs besoins et leurs attentes.

Les candidats sont principalement des hommes relativement jeunes (moins de 35 ans), souvent actifs, ce qui laisse penser qu'une majorité est autonome financièrement.

Attentes financières

Le prix de la carte annuelle et de la carte journalière semble être un facteur déterminant pour le nouveau chasseur. Le montant maximum envisagé avoisine les 100 à 150 euros pour une carte annuelle et moins de 25 à 50 euros pour une carte journalière. De plus, on ajoutera qu'environ 20% des nouveaux chasseurs sont sans emploi au moment de passer le permis de chasser (chômeurs ou étudiants).

Comment trouver un territoire ?

La part de chasseurs sans territoire d'accueil au moment de la formation au Permis de Chasser est importante, elle concerne plus du tiers des effectifs formés (habitants de Toulouse). Ce nombre est d'environ 130 places par saison, ce qui correspond à 50% du besoin exprimé par la FDC 31 pour stabiliser ses effectifs.

Ainsi, des outils permettant de mettre en relation les chasseurs et les territoires, pourraient présenter un réel intérêt.

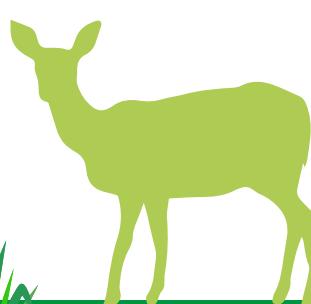
Chasseurs urbains... et chasse régulière

L'enquête montre que 50% des chasseurs résident au sein de l'agglomération toulousaine et l'autre moitié à plus de 20 kilomètres de Toulouse. L'éloignement aux territoires de chasse doit être considéré sachant que plus de la moitié des futurs adhérents ne souhaitent pas dépasser 20 à 50 kilomètres pour pouvoir chasser.

Les chasseurs les plus réguliers sont aussi les plus fidèles aux territoires. L'éloignement du terrain de chasse en conditionne la régularité.

Quel mode de chasse ?

Les nouveaux chasseurs sont curieux et souhaitent majoritairement tester différentes approches, notamment le public toulousain, mais les chasses individuelles sont largement plus plébiscitées que les chasses collectives.



3- L'offre et la demande sont-elles convergentes ?

Si l'on compare l'offre d'accueil proposée par les associations locales de chasse et les attentes des candidats au permis de chasser, on constate qu'il existe un certain nombre de points de convergence et de points de divergence.

Il y a convergence sur le prix des cartes extérieures aujourd'hui proposées à la saison par les associations locales de chasse. En revanche, le prix proposé par les cartes temporaires semble aujourd'hui peu adapté à la demande des nouveaux chasseurs.

L'accueil de nouveaux chasseurs qui jouissent d'une image particulièrement bonne, est particulièrement plébiscité par les territoires. Toutefois, on constate que la plupart des personnes accueillies disposent d'une attaché territoriale ou sociale au territoire qui les accueille, à l'opposé de nombreux nouveaux permis.

Les modes de chasse et de gibier proposés par les territoires pourraient être relativement adaptés aux attentes et envies des candidats au permis de chasser.

Pour les prochaines phases du projet, la Fédération cherche à intégrer les attentes et les préoccupations de ce nouveau public pour limiter le risque d'un découplage entre l'offre et la demande.

4-L'accompagnement en test pour la saison 2017-2018

Sur 12 ACCA et 5 AICA test, la Fédération des chasseurs a proposé un accompagnement des territoires avec des outils réglementaires (cartes nouveaux chasseurs), ou encore un modèle de charte entre nouveau chasseur / ACCA / FDC comprenant les droits et les devoirs de chacun.

Une plateforme permettra aux associations et aux nouveaux chasseurs de déposer des annonces et de se contacter en fonction de leurs besoins et de leurs envies (type de gibier ou de chasse, éloignement...). Enfin la formation d'un tuteur encadrant le nouveau chasseur sera dispensée par la Fédération.

Afin de permettre le recrutement de nouveaux chasseurs, une session supplémentaire de formation au permis de chasser a été planifiée dès cette année.

L'expérience porte ses fruits, les tests sont concluants, nous souhaitons une bonne ouverture aux nouveaux chasseurs et aux accueillants !



Spécialiste de l'assurance des chasseurs et des pêcheurs depuis plus de 35 ans

Pierre-Antoine OURLIAC – Agent Général

15 bis rue du Languedoc – CS 71019 – 31010 Toulouse Cedex 6

Toutes Assurances de particuliers et professionnels
Auto – Habitation – Santé – Placements – Accident de la vie

Tél : 05.34.455.145 – Fax : 05.34.455.140 – Email : 5312021@agents.allianz.fr
Bureaux ouverts tous les jours sauf le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h00

L'agglomération toulousaine attractive... pour le sanglier aussi !



C'est malgré elle que l'agglomération toulousaine accueille une population de sangliers en favorisant son habitat. Il y a quelques années, un sanglier a été pris en flagrant délit de « shopping » au Virgin Mégastore du centre-ville de Toulouse, et plus récemment, un autre est entré dans un magasin d'optique de Gratentour en février dernier, vraisemblablement il avait des problèmes de vue !

Depuis plusieurs années, les chasseurs ont constaté l'arrivée de ce mammifère omnivore en ville et en zone péri-urbaine. Très rapidement, ils se sont rendus à l'évidence que la gestion de cette espèce dans ce milieu est bien plus délicate qu'à la campagne. L'urbanisation croissante chaque année, rend l'organisation des battues plus difficiles. Cette impuissance d'action a laissé le sanglier s'installer dans la Métropole, et aujourd'hui cette espèce cause quelques désagréments.

Les habitants sont de plus en plus nombreux à être importunés par cet animal :

- Il détruit les pelouses à la recherche de nourriture et détériore les clôtures qui sont des obstacles à ses déplacements.
 - Sur ce territoire, ou à proximité immédiate, des cultures sont ravagées au grand désespoir des agriculteurs (voir encart « Un agriculteur témoigne »)
 - Mais le risque majeur reste celui des collisions routières. Les déplacements nocturnes du sanglier au cœur d'un réseau routier fourni et utilisé par de nombreux automobilistes, occasionnent des accidents fréquents.
- La Fédération des Chasseurs recueille l'essentiel des doléances de la population, suite aux déboires causés par

la faune sauvage en général, et le sanglier en particulier. Face aux incessantes sollicitations des « victimes » et aux impossibilités réglementaires et techniques d'assumer son rôle de gestionnaire de la faune sauvage dans ce milieu urbanisé, **la Fédération des Chasseurs de la Haute Garonne a souhaité rechercher des solutions** pour diminuer les tracas que cet animal occasionne aux habitants.

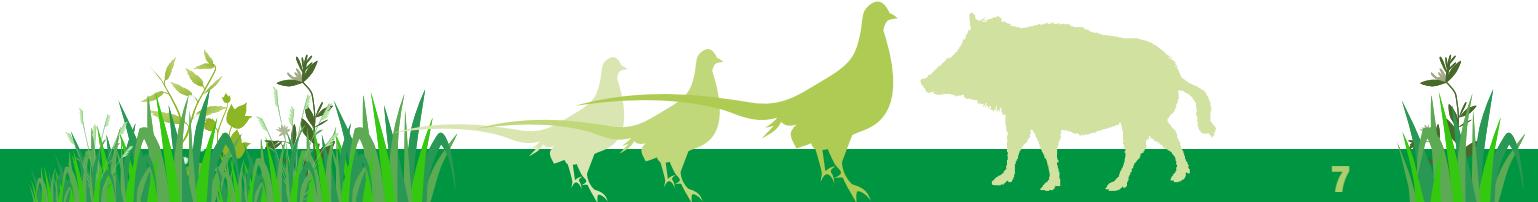
D'autres métropoles aussi...

La première démarche a consisté à prendre connaissance des travaux menés sur la même problématique, par d'autres métropoles : Lyon et Rennes entre autres.

Il a été mis en évidence que les causes de la présence, les dégâts occasionnés, et les difficultés à faire face à la situation étaient similaires entre toutes les villes.



T. Renaux DDT31



L'arrivée du sanglier dans ces métropoles s'est faite naturellement. L'augmentation des effectifs partout dans l'hexagone implique son étalement dans l'espace. Pour se déplacer, la faune sauvage utilise préférentiellement les corridors naturels comme les cours d'eau. En l'occurrence le Rhône pour Lyon, la Vilaine pour Rennes, et la Garonne pour Toulouse, ont pleinement joué ce rôle.

Tous concernés pour lutter contre « l'invasion » du sanglier en zone périurbaine

Pour lutter contre la propagation du sanglier, les chasseurs habituellement concernés et habilités à intervenir ne peuvent pas y parvenir seuls. En effet, la chasse dans ces milieux très urbanisés est souvent réglementairement interdite, mais aussi et surtout généralement impossible à pratiquer en toute sécurité.

Si l'action de chasse est difficile, les chasseurs sont prêts à mettre leur connaissance du milieu et de l'espèce au service de la collectivité pour trouver des solutions. Depuis quelques années, ils aident les louvetiers à poser des cages-pièges pour capturer des animaux vivants qui sont ensuite anesthésiés (voir encart « Qu'en pense la louveterie »). Les chasseurs archers* tentent de décocher une flèche sur un sanglier en toute discrétion, mais ces actions ne sont pas suffisamment efficaces pour réduire significativement les effectifs.

Aujourd'hui, la Fédération des Chasseurs tente de sensibiliser d'autres partenaires pour les convaincre d'agir rapidement tant qu'il est encore temps. Suite à un premier rapprochement avec la DDT, une démarche consistant à rencontrer des communautés d'agglomération (Toulouse Métropole, Muretain, Sicoval) pour les informer et les sensibiliser sur cette situation, est en cours afin d'envisager des actions d'envergure efficaces (voir encart « Les communautés de communes impliquées »).

Deux axes de travail sont prioritaires : le premier pour agir sur l'habitat fréquenté par le sanglier, et le second pour améliorer les connaissances des déplacements et de l'utilisation de l'espace par le sanglier.

Pour le premier, un recensement des remises* est nécessaire pour étudier les modalités de nettoyage. La suppression de ces zones refuge diminuerait la capacité d'accueil du territoire pour le sanglier.

Le second point concerne un dispositif que les services techniques de la Fédération utilisent fréquemment aujourd'hui, c'est la pose de collier GPS* pour étudier les déplacements de la faune sauvage.

Ces deux mesures devraient apporter des informations utiles et efficaces. Leur mise en application demande un investissement collectif humain et financier, pour que chacun se sente acteur et responsable.

Archers : chasseur à l'arc

Remise : lieu où le sanglier se cache la journée

GPS : en français Système mondial de positionnement, dispositif de localisation et de suivi par satellite

Les communautés de communes impliquées



A l'initiative de la Fédération des Chasseurs (FDC31) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT31), une étude a été menée en 2013 pour établir une situation sur l'impact des populations de grands gibiers en zone péri-urbaine et définir les bases de réflexion sur les actions à mener afin d'en limiter les nuisances. Cette étude a démontré que si la dynamique des populations de sangliers et chevreuils est maîtrisée dans le département, la progression reste constante dans ces zones.

En 2017, l'administration, représentée par Mélanie Tauber, Chef du service environnement de la DDT, conjointement avec la FDC31 représentée par Jean Bernard Portet, ont voulu sensibiliser les élus locaux



Dossier - Le sanglier des villes

sur l'importance de cette « situation » en organisant des réunions d'information sur trois principales communautés de communes particulièrement impactées : la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM), la Métropole toulousaine et le Sicoval (Communauté d'agglomération du Sud-Est toulousain).

L'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) et l'association des Louvetiers participaient à ces réunions afin d'apporter leur connaissance de terrain.

Informer les élus de la situation

Ces rencontres ont été l'occasion de rappeler les actions mises en place depuis le plan de gestion sanglier de 2007 sur l'ensemble du département :

- délimitation des unités de gestion sur l'ensemble du département,
 - définition des communes à « points noirs », dont une des conséquences est de supprimer les mesures restrictives de la pratique de la chasse dans certaines zones,
- Et plus récemment :
- possibilité de tir d'été à partir du 1er juin
 - action de chasse dans les réserves limitée 3 à fois par mois
 - avancement de la date d'ouverture de la chasse en battue au 1er août.

Elles ont permis de maintenir une pression de chasse régulant les populations de grand gibier.

Cela a permis de rappeler aux élus, le rôle préventif et curatif des lieutenants de louveterie, qui comptabilisent plus de 189 animaux prélevés sur la saison dernière dans la Métropole toulousaine.

Monsieur St Cirq, Président de l'association des louvetiers 31, affirme : « Le constat reste édifiant, la progression est exponentielle, les difficultés d'interventions et le nombre de secteurs à remises ne facilitent pas les choses ! »

Des pistes à suivre ...

Les élus locaux doivent être conscients des enjeux de sécurité publique (collisions, dégâts aux biens et aux cultures, suivi sanitaire), car ils sont les principaux acteurs au sein de leur territoire.

Pour une meilleure traçabilité

Afin de mieux connaître des habitudes des animaux, la FDC31 et la DDT ont proposé aux élus d'équiper plusieurs sangliers de balises GPS. Les éléments recueillis

permettront de tracer les déplacements des animaux, leur fréquence, et de répondre à quelques interrogations : les sangliers sont-ils de passage ? où sont leurs lieux de remise ? sortent-ils la nuit de la zone péri-urbaine ? restent-ils remisés au même endroit le jour ?

Bien accueillie par les élus du SICOVAL et de la CAM cette proposition doit être étudiée. Le Président du SICOVAL propose de prendre contact avec des entreprises locales qui fabriquent et utilisent ces technologies sur d'autres domaines.

Agir conjointement et mieux communiquer

La FDC31 et la DDT 31 ont rappelé le rôle de proximité des collectivités.

L'action des élus peut se situer à plusieurs niveaux :

- en faisant un inventaire des « potentielles » zones de remises à sangliers sur leur territoire, et d'identifier les risques sur les concitoyens.

Un plan d'action permettra de conserver ou de débroussailler ces remises pour un bon équilibre environnemental

Les maires peuvent utiliser leur pouvoir de police pour faire prévaloir auprès des particuliers l'obligation de nettoyer les zones « potentiellement à remise ».

Objectif : Entretenir ou éviter les friches en zone non chassable pour éviter des concentrations d'animaux près des habitations.

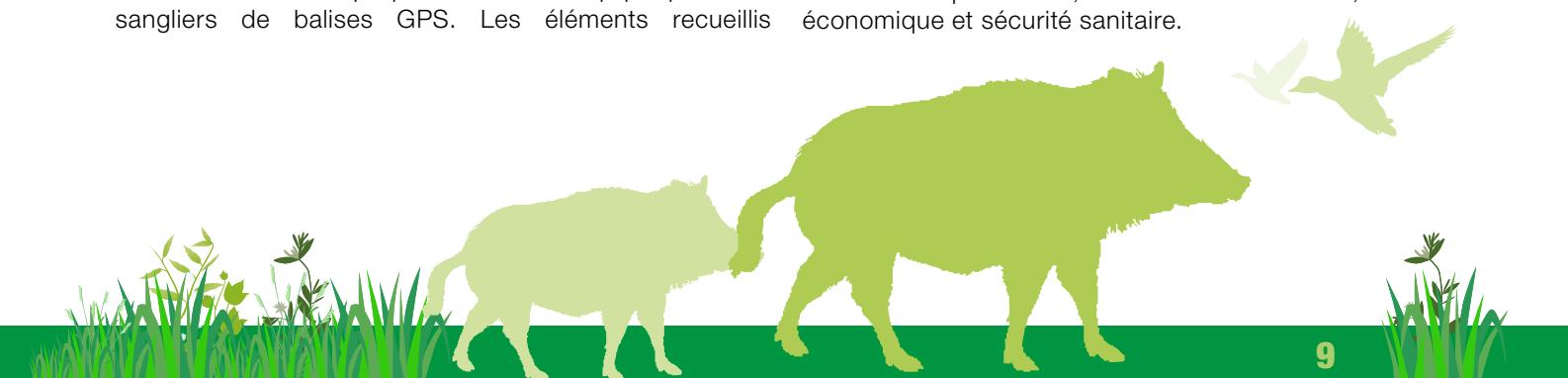
- les élus, lors de la préparation des documents d'urbanisme, ont tout intérêt à intégrer la problématique grande faune dans l'état initial de l'environnement TVB (Trame Verte et Bleue).

Objectif : prendre en compte les couloirs de déplacement et les habitats favorables des animaux dans les décisions d'urbanisme

- en informant leurs concitoyens du rôle nécessaire de régulation des espèces

Pour répondre à l'ensemble de ces points, la Fédération possède un service suivi de la faune sauvage et un service environnement compétents, disposant de données concrètes, pour réaliser les diagnostics environnementaux relatifs à la faune et à leurs habitats.

Grâce à ces réunions, les élus ont pris conscience de la nécessité de maintenir les populations de grand gibier à un niveau acceptable pour un juste équilibre entre la présence de cette grande faune et les activités humaines : sécurité des personnes, sécurité sur les routes, sécurité économique et sécurité sanitaire.





Les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet. Auxiliaires de l'État, ce sont aussi les conseillers techniques de l'administration pour les problèmes de gestion de la faune sauvage, y compris sur le plan sanitaire. Leurs fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles.

Maurice St Cirq, louveterre depuis 1989, et Président de l'Association de louveterie de la Haute-Garonne depuis 1993, nous parle de son expérience et de son ressenti sur l'état de la population sanglier sur les zones péri-urbaines.

Bonjour, pouvez-vous vous présenter ?

Je suis Président de l'association départementale et j'exerce mes fonctions de louveterre sur la circonscription autour de Toulouse.

Cette problématique du sanglier en ville c'est mon quotidien, j'interviens en moyenne 3 jours par semaine toute l'année.

Quelles sont vos principales interventions et comment se déroulent-elles ?

La majorité des interventions sont déclenchées par des propriétaires privés suite à des dégâts sur pelouses ou jardins.

Il peut y avoir aussi des demandes d'interventions de la part des mairies consécutivement à la présence de sangliers aux abords des voies de circulation.

Nous mettons tout en œuvre pour être à l'écoute des exploitants agricoles et maraîchers, en intervenant le plus rapidement possible.

Même les pompiers ont besoin de nous parfois pour capturer des animaux prisonniers dans les clôtures !

J'entretiens de bons rapports avec les chasseurs en les associant autant que possible aux interventions de régulation par chasses collectives.

Quels sont vos rapports avec les habitants ?

Une des particularités dans ce secteur c'est la présence humaine. La sécurité est primordiale, les nuisances sonores sont proscrites et « la sensibilité » doit être préservée.

J'utilise des cages pour capturer les animaux.

Parfois je suis interpellé pendant mes actions par des riverains ou des promeneurs qui s'interrogent sur ma mission. Une explication permet de faire valoir l'utilité de la régulation de certaines espèces dans des zones péri-urbaines protégées (parcs, abords de parcours de santé...).



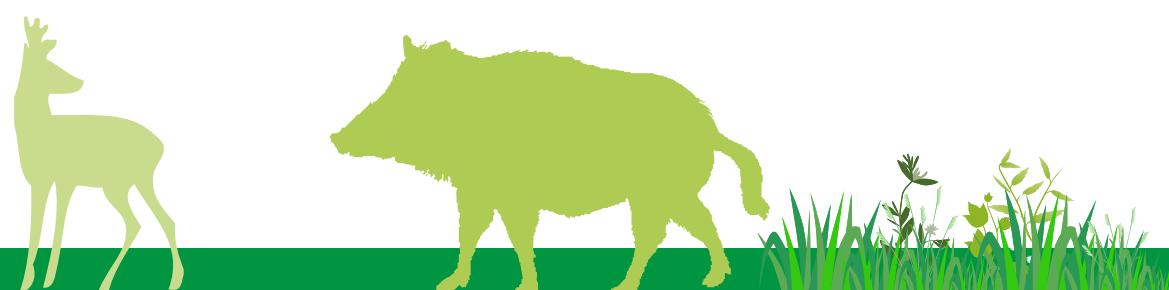
Une bonne communication entre M. St Cirq et M. Guiseppin .

Quelle est votre regard, auriez-vous des propositions d'amélioration ?

La situation explose d'année en année, et les outils à notre disposition aujourd'hui ne sont plus suffisants. J'espère que nous trouverons des solutions rapidement.

Je constate que les zones non entretenues sur terrain privé ou collectif facilitent le stationnement et la prolifération du sanglier.

J'espère qu'au travers des réunions organisées par la DDT auprès des communautés de communes, une prise de conscience collective permettra de lancer des opérations de broyage.



Un agriculteur témoigne.

Nous avons rencontré un agriculteur en zone péri-urbaine qui a des dégâts de sangliers récurrents. Nous avons recueilli son témoignage et son ressenti sur l'évolution de l'espèce sur son secteur.

Agriculteur : M. Emmanuel Guiseppin est exploitant agricole sur le Muretain. La situation de ses terres, sur les bords de la Garonne, l'amène à cultiver du maïs, du blé et du sorgho.

Que pensez-vous de la présence de la faune sauvage ?

Il y a quelques années, les sangliers étaient de passage. Aujourd'hui ils se « remisent » et restent sur le secteur. Ils font des dégâts aux cultures et aux équipements. Sur une parcelle les tuyaux d'arrosage intégral sont recouverts, déplacés, je perds beaucoup de temps à les récupérer. Sur d'autres parcelles je dois passer d'avantage de temps pour préparer ma terre au semis à cause des dégradations causées par le sanglier.

Quels appuis trouvez-vous pour répondre à vos attentes et limiter ces dégâts ?

Lorsque je constate des dégâts j'envoie un email à la Fédération pour demander un dossier d'indemnisation. En ce qui concerne la procédure d'expertise, il n'y a pas de problèmes, les services sont réactifs et compétents.

Mes rapports avec les chasseurs locaux n'ont pas toujours été très bons, mais la situation s'est améliorée. Je fais appel à eux dès l'ouverture de la chasse à chaque fois que cela est nécessaire.

Malgré la bonne réactivité des chasseurs, je trouve qu'il n'y a pas assez de prélèvements.

Il y a des contraintes liées à la proximité des routes, ce qui limite l'organisation de battues aux chiens courants.

Les prélèvements se font principalement à l'affût par les chasseurs, mais ils sont insignifiants. Pour améliorer la pression de chasse je fais appel à la louveterie.

Quels est votre sentiment sur l'évolution de l'espèce ?



Zone de gagnage



Zone de gagnage

Je trouve que le sanglier est de plus en plus présent. Aujourd'hui ce sont des troupeaux de 10-12 bêtes que je croise régulièrement sur mes terres. L'évolution du sanglier sur les 2 dernières années est particulièrement « exceptionnelle ».

Quelles sont vos attentes pour que cette situation s'améliore, selon vous que pourrait-on faire ?

La mise en place du plan de gestion sanglier au niveau départemental a contribué à limiter la progression des populations de sangliers. Mais d'autres actions permettraient d'améliorer la situation selon moi.

Il faut se donner les moyens de réduire significativement l'effectif de l'espèce dans des zones comme ici où l'organisation de la chasse devient difficile.

Pour compenser cette difficulté, il serait souhaitable d'étendre la période de chasse.

D'autre part, l'analyse du territoire ferait apparaître des zones favorables à la prolifération de l'espèce, soit par manque d'entretien, soit par interdiction d'accès, soit les deux.

Il faudrait que l'administration pousse les collectivités ou les particuliers à entretenir leurs parcelles qui aujourd'hui sont des zones de remise. Si elles étaient nettoyées, cela permettrait d'éviter aux animaux d'y séjournier.

Je suis chasseur et je participe activement à la réalisation des prélèvements. Dès que la chasse est ouverte je m'installe à l'affût sur des miradors disposés tout autour de mes champs, à proximité d'une zone refuge dans laquelle tout accès est interdit. Je vois les animaux à la tombée de la nuit en sortir pour se régaler dans mes maïs !

Je suis conscient que la facture payée par la Fédération est très importante et si l'indemnisation de près de 5000 € par an que je touche me permet de compenser les pertes, je préférerais vivre de mon travail.



GIC trophée régional

Le 06 mars 2017 à Montpellier, Carole Delga, Présidente du Conseil Régional Occitanie –Pyrénées Méditerranée , a remis un Trophée à **Michel Busque, Président du GIC Save et Garonne.**

Ce **Trophée Chasse durable Sud de France**, récompense les efforts des chasseurs en matière d'actions pour la biodiversité.



Didier Merle, Julien Delannoy (rugbyman), Michel Busque, Carole Delga (Présidente du Conseil Régional Occitanie) et Ferdinand Jaoul (Conseiller régional délégué à la Chasse et la Pêche)

Le GIC Save et Garonne œuvre depuis plusieurs années en faveur de la faune sauvage par des aménagements de haies, de mise en place de jachères, la maîtrise des prélèvementsces actions ont permis le développement du faisan commun par une gestion rigoureuse.

L'investissement des chasseurs est remarquable et ce trophée est bien mérité. **Bravo au GIC !**



Remise du Trophée à Michel Busque



Mares du Lauragais

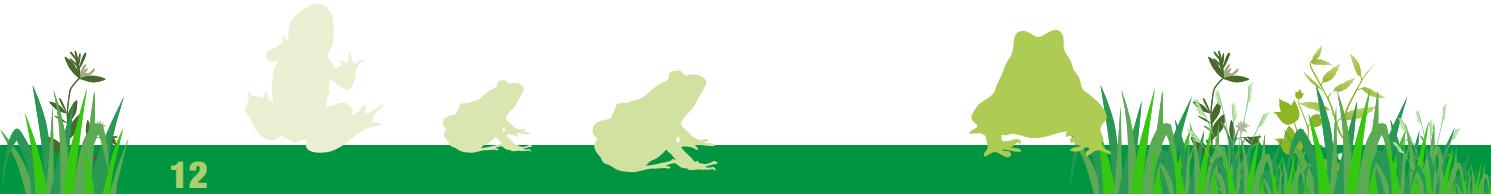
Suite à une expérience positive en 2007 sur la restauration des mares du Volvestre, la FDC31 a renouvelé son action dans le lauragais sur les communes du GIC de l'AUTA.

En 2016, un inventaire effectué par les chasseurs a permis de recenser 90 mares en milieu ouvert dont une grande partie était dans un état de conservation inquiétant. L'objectif de ce projet est de réhabiliter le fonctionnement de ces micro zones humides favorables à la biodiversité et donc à la petite faune de plaine.

Afin de construire un projet réalisable entre l'ensemble des acteurs (chasseurs, collectivités, financeurs), une priorisation des mares à restaurer a été nécessaire.

Le service environnement de la Fédération des Chasseurs (FDC) a utilisé une méthode s'appuyant sur les enjeux liés à l'eau (ressource et zone humide), à la biodiversité (ZNIEFF, inventaires), à la connectivité (TVB, corridors) et à la chasse.

26 mares ont été retenues, puis validées par les acteurs de terrain et les financeurs.





A. Gaujard

Les mares sont des milieux humides de différentes tailles et qui restent toujours inférieures à 5000 m². Leur profondeur n'excède jamais 2 m, ce qui permet à la lumière de pénétrer toute la masse d'eau.

La fédération a apporté son appui technique auprès des propriétaires à plusieurs niveaux :

- Etablissement du diagnostic des mares pour définir les travaux à effectuer et remettre en état la mare
- Rédaction et présentation de la fiche de restauration mare destinée aux propriétaires

- Préparation de la Convention de restauration cosignée entre propriétaire et la FDC31, s'engageant sur les travaux et le rendu.

A ce jour, 22 propriétaires ont accordé leur confiance à la FDC 31 pour restaurer les mares, les travaux ont débuté en Août 2017.

Chantier à suivre ...

Les intérêts d'une mare

Intérêts écologiques :

- Abreuvement et source de nourriture pour la faune sauvage
- Réservoir de biodiversité, c'est un refuge pour de nombreuses espèces rares ou communes
- Un réseau de mares favorise la circulation et la recolonisation du territoire par les espèces aquatiques

Intérêts pour la gestion de la ressource en eau :

- Rétention d'eau lors des fortes précipitations
- Restitution progressive d'eau pour humidification des sols environnants
- Filtration et épuration des pollutions de l'eau

Intérêts culturels et patrimoniaux :

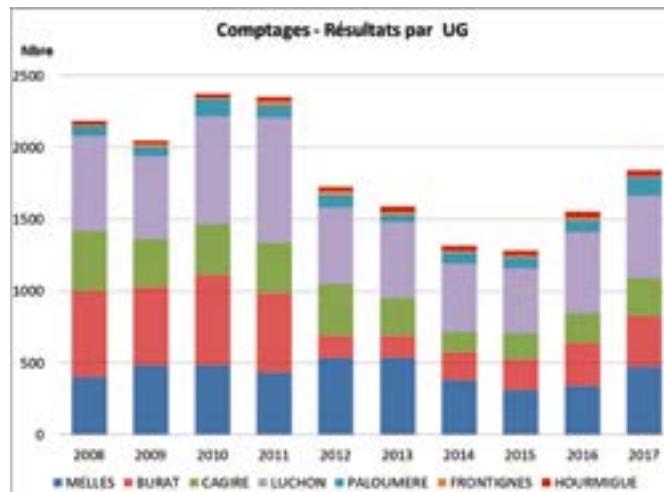
- Reflet de pratiques et usages d'autrefois
- Espace de détente et de promenades
- Support d'éducation et de recherches



Les Isards guérissent

L'isard est une espèce emblématique du patrimoine pyrénéen. Il peuple les deux versants des Pyrénées, d'un bout à l'autre de la chaîne et anime la montagne d'un véritable spectacle vivant.

En Haute-Garonne, tous les massifs dont l'habitat est accueillant pour cette espèce sont colonisés. Il est possible d'observer des isards à partir des hauts d'Arbas, Aspet et Sauveterre, jusqu'aux pelouses d'altitude du Luchonnais ou de Melles en passant par le Burat.



Cette espèce chassable fait l'objet d'un suivi méticuleux des chasseurs. Depuis près de 40 ans, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne s'est dotée de règles de gestion pour favoriser le développement de cet animal. Cette politique a été efficace puisqu'aujourd'hui l'isard est présent partout là où il peut se développer.

Cette gestion rigoureuse a pu être appliquée grâce au fort investissement des chasseurs qui en Juin participent aux opérations de comptages organisées par la Fédération. Ces recensements dont la fiabilité est démontrée, sont très précieux pour assurer un suivi efficace. C'est grâce à eux qu'est constatée une chute brutale des effectifs en 2012.



L'agent responsable de cette violente dégradation a été rapidement identifié, c'est une maladie, la Pestivirose. Ce virus très contagieux se répand rapidement au sein des chevrées par contact direct et aussi pendant la gestation. Face à cette importante mortalité, les prélèvements ont été adaptés, ils ont été considérablement réduits voire suspendus pendant plusieurs années. Cette situation que les chasseurs ont acceptée sans aucune hésitation, permet aux populations d'isards de se reconstituer. Les comptages de cet été confirment l'amélioration amorcée l'an dernier, comme le montre ce graphique.

Espérons qu'en 2018 le seuil des 2000 isards comptabilisés sera à nouveau atteint.



F. Arroyo

Maladie de Lyme : forestiers et chasseurs sont les plus exposés

Suite à de nombreux cas suspects d'arthrite (inflammation des articulations), c'est en 1975 que le diagnostic de cette infection a été établi dans une ville des États-Unis appelée Lyme.

Depuis, la maladie ne cesse de progresser. Son extension est liée à de multiples facteurs : l'évolution des milieux hébergeant les tiques, le changement climatique, la pratique plus fréquente des contacts de l'homme avec la nature, la présence d'animaux sauvages ou domestiques...

Aujourd'hui l'estimation annuelle de cas de borréiose de Lyme est en moyenne de 27 000 cas.

Cette maladie infectieuse due à une bactérie, est transmissible par piqûre à l'homme par l'intermédiaire d'une tique infectée.

Les tiques sont répandues un peu partout en France. Les zones boisées et humides, les hautes herbes des prairies sont leurs lieux de prédilection, par contre elles deviennent rares au-dessus de 1 500 m.

Quand elle se développe, la maladie de Lyme peut atteindre plusieurs organes : la peau, les articulations voire le système nerveux.

Comment se fait la contamination ?

La tique se contamine en s'abreuvant du sang des animaux sauvages (rongeurs, grand gibier...) mais aussi des animaux domestiques (chien, cheval...) porteurs de la bactérie. Les individus ainsi infectés transmettent la bactérie à l'homme par piqûre exclusivement.

Le taux de contamination des tiques varie de 5 à 35% selon les régions, par conséquent une piqûre n'entraîne pas obligatoirement la maladie de Lyme.

Agir avec tact contre les tiques

Prévenir ...

Pour éviter d'être piqué, la première précaution consiste à se protéger le corps par des vêtements longs, ou en utilisant un répulsif avant de se rendre dans des lieux où les tiques vivent.

Au retour de l'activité « nature », il est important de bien inspecter son corps, en particulier dans les zones privilégiées (aisselles, plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles sans oublier les régions génitales). Cette inspection est essentielle car la piqûre indolore de la tique ne permet pas de la localiser.

Attention, **plus la durée de fixation de la tique infectée est longue (à partir de 24 h), plus le risque de transmission est grand.**

... pour mieux agir

En cas de découverte d'une tique accrochée à la peau, il faut la retirer le plus rapidement possible, sans l'endormir (contrairement à ce qui fût préconisé) et désinfecter. Une pince fine ou un tire-tique sont utiles pour cette intervention.

MICHEL GALLIER
SARL
mail : gallier.piege@sourdeval.net

LES VALLÉES
ROUTE DE BRECEY
50150 SOURDEVAL
TÉL. 02 33 69 24 25

Produits :

- Piège à œuf de 25 cm, détente en inox
- Piège à œuf de 30 cm, détente en inox
- Piège à appât de 30 cm, détente en inox
- Super X "Belisie"
- Boîte à renard
- Belette / Boîte tombante à appât
- Cage à pie / Corneille / Parc à corbeaux
- Boîte à fauve tous modèles / Collets

Accessoires divers :

Tous les piéges en vente sur le site :
www.trapgallier.com

Tous les piéges Gallier sont garantis en cas de défaut de fabrication, satisfaction ou remboursement

Tous nos piéges sont de fabrication française

Piège à lacet Belilinox
100 % inox

qualité RESSORT certifié INOX 55302
"METAL" INOX 55304

Et pourtant, la tique est loin d'être un insecte à prendre avec des pincettes.

Le risque de contamination est faible, mais quand la maladie détectée n'est pas soignée suffisamment tôt, elle peut avoir des conséquences importantes et provoquer des complications physiques et neurologiques.

La progression de la maladie peut se définir en 3 stades :

Stade 1 : Lorsqu'un halo rouge de 3 à plusieurs dizaines de cm se forme autour de la morsure de la tique, il est important d'aller voir votre médecin avant que la maladie de Lyme se développe.

A cette phase primaire, un traitement antibiotique stoppera son évolution.

Quand la détection de la piqûre et de la rougeur n'ont pas eu lieu, le diagnostic devient difficile car les symptômes de cette maladie sont très variés et sont similaires à de nombreuses autres maladies.

Stade 2 : En l'absence de traitement, la bactérie peut dissemener par voie sanguine et entraîner des complications. A ce stade les symptômes peuvent se manifester sous différentes formes, au niveau de la peau, des articulations, du système nerveux, ou encore du cœur. Cette phase peut guérir spontanément ou évoluer vers la phase suivante.

Stade 3 : Si la maladie n'a jamais été traitée, après quelques mois à quelques années, une évolution chronique des symptômes peut apparaître. Cette phase tertiaire ou tardive de la maladie de Lyme est rarement atteinte, et heureusement car les manifestations neurologiques, articulaires, cardiaques peuvent être très handicapantes.

...et approfondir les connaissances.

Les difficultés de diagnostic et de prises en charge des formes tardives de la maladie de Lyme, font l'objet aujourd'hui de nombreux débats et controverses.

C'est pourquoi en 2016, le Ministère des affaires sociales et de la santé a souhaité que soit élaboré un plan de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques. (voir encart)

Toujours en contact avec la nature, et très exposés aux risques d'être piqués par une tique, les forestiers et les chasseurs ont été associés pour apporter leur contribution à ce plan.

En conclusion retenons que la meilleure défense c'est ... l'anticipation, la protection, en un mot la PREVENTION. Sortez couverts !

Les gestes simples pour lutter contre la tique

Avant une activité en nature : Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs

Après une activité en nature : J'inspecte soigneusement mon corps

Après avoir été piqué par une tique : Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement.

En cas de doute, parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien



Plan national de lutte contre la maladie de Lyme

Un Plan national prometteur

L'expansion de la présence des tiques sur le territoire métropolitain, et le déficit de connaissances de la maladie de Lyme, ont été les éléments déterminants pour lancer un Plan national d'envergure permettant de lutter contre les maladies transmissibles par les tiques.

Ce plan mis en place en 2016, vise à développer les connaissances afin d'améliorer les mesures de lutte et de prise en charge des patients, mais également à mettre en œuvre des mesures immédiates et concrètes en matière de prévention, de diagnostic et de soins afin de répondre aux besoins des malades.

Il s'articule autour de cinq axes, déclinant plusieurs actions :

Axe stratégique 1 : Améliorer la surveillance et les mesures de lutte contre les tiques

Renforcer la surveillance – Améliorer les connaissances écologiques de la tique – Identifier les moyens de lutte et tester les répulsifs.

Axe stratégique 2 – Renforcer la surveillance et la prévention des maladies transmissibles par les tiques

Généraliser la surveillance des maladies – Développer l'information sur la protection et faire évoluer les supports de prévention

Axe stratégique 3 – Améliorer et uniformiser la prise en charge des malades

Élaborer un protocole de diagnostic et de soins – Désigner les centres de soins spécialisés

Axe stratégique 4 – Améliorer les tests diagnostiques disponibles

Renforcer les tests, et évaluer leurs performances

Axe stratégique 5 – Mobiliser la recherche sur les maladies transmissibles par les tiques

Mener des études sur les maladies transmissibles à l'Homme.

Espérons que les actions concrètes de ce plan répondent aux inquiétudes légitimes exprimées par les citoyens.



Chasser en toute sécurité

La sécurité est un des grands thèmes inscrit au cœur de la loi définissant le contour du SDGC.



« La sécurité ...

pour les chasseurs et les non-chasseurs :
une impérieuse et permanente nécessité ga-
rante de l'avenir de la pratique de la chasse »

JB Portet

Alors que l'évolution croissante des populations de grand gibier fait augmenter le nombre de battues, que les activités de nature sont de plus en plus prisées, et que l'urbanisation s'étend, la pratique de la chasse doit s'adapter.

Dans ce contexte, pour assurer la gestion de la faune sauvage tout en permettant un usage de la nature par tous, la Fédération propose à ses adhérents des outils pour leur permettre de vivre pleinement leur passion sereinement.

Miradors

Le mirador est un équipement qui sécurise l'action de chasse, il permet de faciliter le tir fichant et de matérialiser l'emplacement des postes de tir.

En 2016, la FDC31 a proposé sur l'Unité de Gestion 21 la commande groupée de miradors. Cette proposition a été appréciée, plus de 200 miradors ont été commandés pour ce secteur.

Suite à cet engouement, la FDC a étendu sa proposition à tout le département en 2017.

Le matériel proposé est un mirador de 1,50 m (hauteur au plancher) en douglas au prix de 65 € TTC.

La FDC subventionne ces équipements à hauteur de 35 € par mirador et à raison d'un maximum de 6 miradors par territoire sur une période de 5 ans.

Cette opération départementale a connu un très beau succès. 240 miradors ont été commandés et seront installés pour la saison cynégétique qui débute.

Panneaux «Chasse en cours»

Toujours dans l'optique d'améliorer la sécurité, la Fédération propose des panneaux signalétiques pour avertir les automobilistes qu'une battue est en cours.

Un gibier ou un chien peut à tout moment traverser la route.

Pour améliorer cette information, des panneaux de type AK14 sont préconisés.

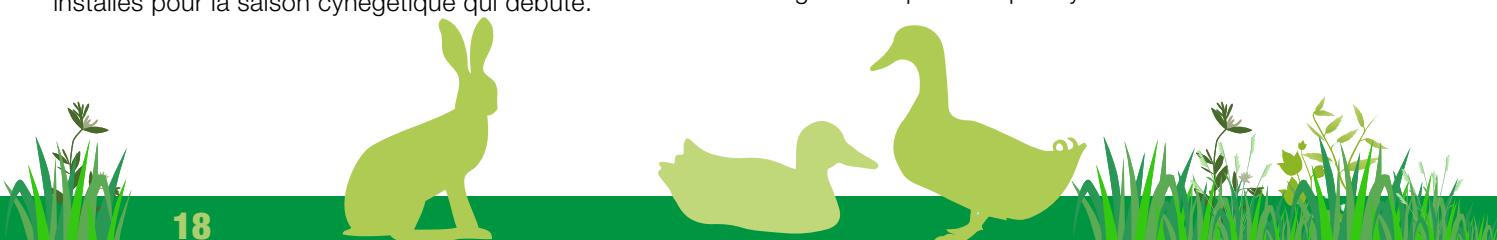
Ce type de panneau conforme à la signalisation routière, est utilisé en France pour annoncer un danger. Il implique la prudence en vue d'éventuelles difficultés de circulation nécessitant une adaptation de la vitesse des véhicules.

La Fédération a retenu trois types de panneaux de conception différente et les propose à ses adhérents :

- **Adhésif à 8 € TTC**
- **Akilux à 15 € TTC**
- **Galva avec trépied à 50 € TTC**

Ces deux actions concrètes montrent que la Fédération est soucieuse d'aider ses adhérents à organiser des chasses sécurisées.

Elle consacre un appui technique et une enveloppe budgétaire importante pour y arriver.



Des miradors bien installés

Nous avons rencontré 2 Présidents d'ACCA du secteur de Bouconne rapporteurs de cette opération car ils sont convaincus de l'utilité d'installer des miradors sur leur territoire : Alain Comminges (AC) de Daux et Eric Delzongle (ED) de Menville qui est à l'origine de cette commande groupée.

Pourquoi avoir commandé des miradors ?

AC : Nous utilisons des miradors à Daux depuis 14 ans. Nous sommes sur des territoires où la présence du grand gibier nécessite l'organisation de nombreuses battues. Face à la progression de l'urbanisation, nous avons réfléchi à adapter l'action de chasse à ce contexte par la mise en place de miradors. La proposition de la FDC était intéressante pour compléter notre « parc ».

ED : Nous n'avons pas de miradors sur le territoire de l'ACCA. Sensible aux conditions de sécurité, j'ai cherché des solutions pour améliorer l'action de chasse, et je me suis tourné vers la Fédération pour vulgariser cette idée. Ma proposition ayant reçu un écho favorable, un achat groupé de miradors a été évoqué.

Avez-vous été satisfait de la procédure Fédé ? Que pensez-vous du produit en lui-même ?

AC et ED : Oui, très satisfait de la qualité des miradors en pin douglas, ils sont solides. Les miradors ont été

proposés à un prix intéressant, de plus ils ont été livrés à un point central des territoires participants, ce qui a facilité la récupération.

Quelle organisation avez-vous mise en place lors de l'installation ?

AC et ED : J'ai fait appel aux bonnes volontés de l'ACCA pour assembler les miradors qui sont livrés en kit puis pour les disposer sur le territoire.

Qu'est-ce que ça a changé ? Quelle incidence sur vos actions de chasse ? la fréquence a-t-elle augmenté ?

ED : Les miradors sont utilisés pour plusieurs modes de chasse : les adeptes du tir d'été sont les 1ers utilisateurs, puis ce sont les postiers qui sont positionnés en toute sécurité pour les chasses en battue.

AC : Par l'utilisation des miradors les chasseurs se sentent en sécurité, ils éprouvent l'envie de participer à des battues. Cela a augmenté le nombre de participants et le nombre de battues annuelles (42 sur la saison 2016-2017). La régulation des populations de sangliers est ainsi mieux maîtrisée.

Conclusion : Si les miradors améliorent l'efficacité des chasseurs, il est important de souligner que la matérialisation des « postes de tirs » rassure les autres utilisateurs.

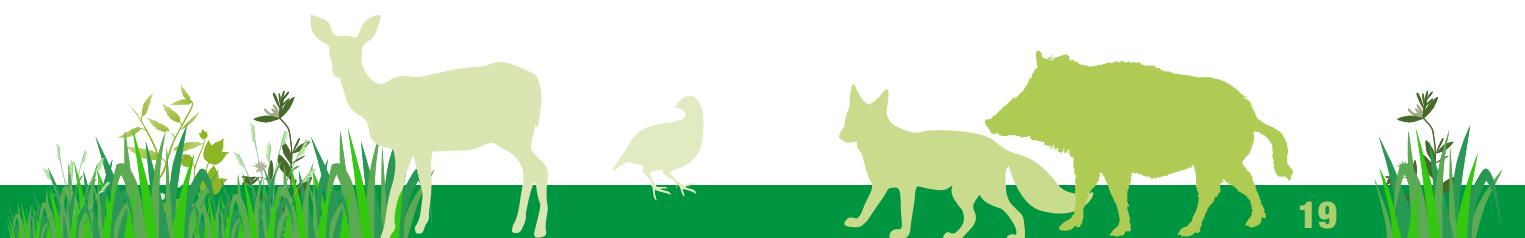
Merci à ces deux Présidents pour leur retour d'expérience



M. Comminges



M. Delzongle



Les chasseurs auprès des agriculteurs

Partant du constat que le nombre d'agriculteurs-chasseurs est en constante diminution et convaincu que chasseurs et agriculteurs ont des intérêts communs, le Président de la Fédération a souhaité un rapprochement avec la Chambre d'Agriculture.

Le fruit de cette démarche est l'élaboration d'un programme de « formation spécifique agriculteurs » assuré par la Fédération pour l'examen du permis de chasser et l'agrément des piégeurs.

Pour la préparation du permis de chasser, en complément de la formation de base, des notions réglementaires spécifiques à l'agriculture sont abordées : gestion des espèces et procédure d'indemnisation des dégâts de gibier.

Pour l'agrément de piégeur, en plus des bases réglementaires générales, l'accent est mis sur la régulation des espèces génératrices de dégâts agricoles.

Suite à l'attrait suscité par ces sessions, les représentants agricoles ont souhaité les inscrire au catalogue de formations Vivea.

Avec un nombre de participants limité à chaque session, les échanges sont plus personnalisés et mieux adaptés aux agriculteurs.

Les agriculteurs studieux

Sur l'ensemble des participants à l'examen du permis de chasser, seulement 10 % ont échoué.

Pour les reçus nous notons une très bonne **préparation théorique des candidats**, c'est le prix de la réussite !

Cette nouvelle proposition de formation connaît un vif succès, 45 personnes ont obtenu l'examen du permis de chasser et une 20aine est déjà inscrite pour la prochaine session.

L'inscription au catalogue prouve la qualité et l'intérêt de ces formations, ce qui est confirmé par le nombre grandissant de participants.

Un bel exemple de complémentarité entre chasseurs et agriculteurs.

Interview d'un agriculteur nouveau chasseur

Nous avons questionné Monsieur Cadamuro Philippe, agriculteur du côté de Grenade, qui a passé son examen du permis de chasser durant l'hiver 2016-2017. Il nous a fait part de son expérience.

Qu'est-ce qui vous a donné l'envie de passer votre permis de chasser ?

Je suis agriculteur et j'ai passé le permis de chasser pour

me mettre en accord avec la loi, pour chasser les nuisibles : palombes, pigeons et ragondins.

Vivea : la formation pour les agriculteurs

VIVEA est le fonds d'assurance mutualisé mis en place par la profession agricole.

VIVEA accompagne les chefs d'entreprise du secteur agricole et leurs conjoints dans le développement de leurs compétences et le financement de leur formation professionnelle continue.

Un catalogue est édité tous les ans.

Chasse de nabilis

32230 Troncens

Petit gibier devant soit – gros gibier en battue

Chasse à l'arc

Groupes ou individuels

Contact 06 12 16 33 63 / Web : chassennabilis.com

Ouverture le 15 novembre 2017



Formation

Comment avez-vous procédé pour votre inscription ?

Nous étions un groupe d'agriculteurs du secteur de Grenade avec la même problématique quant aux nuisibles, il y a eu un effet de groupe.

Je me suis rapproché du conseiller agricole Chambre Départementale d'Agriculture (CDA) de mon secteur. C'est lui qui m'a parlé de la formation au permis de chasser. Il m'a accompagné pour m'inscrire directement auprès du service formation de la CDA.

Connaissiez-vous la chasse ?

J'avais déjà eu des contacts avec les chasseurs du secteur pour réguler les nuisibles sur mes cultures.

Les chasseurs font ce qu'ils peuvent mais les agriculteurs ont besoin qu'ils soient plus réactifs.

Qu'est-ce que cette formation vous a apporté ?

Quand on part de zéro, on a tout à apprendre ! Ainsi on fait mieux connaissance avec les pratiques liées à la chasse. Que ce soit sur la réglementation ou la connaissance des espèces, je ne pensais pas que c'était aussi rigoureux et compliqué.

Aujourd'hui il m'est plus facile de me rapprocher des chasseurs locaux.

Sur une commune voisine où les relations étaient un peu tendues, d'avoir passé cette formation a permis de détendre l'atmosphère.

La formation a-t-elle répondu à vos attentes ?

Oui complètement.

La formation est très bien, les formateurs sont très compétents, il y a eu de bons échanges. Nous avons été « chouchoutés » car la formation est ciblée et personnalisée « agriculteurs ».

Les liens du site internet apportent aussi un bon support d'informations qui permet de s'entraîner. Mais comme toute formation, il faut s'impliquer.

Le « bouche à oreille » fonctionne bien entre nous, j'ai été sollicité par plusieurs amis agriculteurs pour avoir mon retour d'expérience.

La Chasse, pour vous, utilité ou plaisir ?

J'ai passé mon permis en début d'année, et je ne le validerai qu'à la saison 2017-2018, donc je ne sais pas encore si la chasse sera du plaisir...

Par contre ce que je suis sûr c'est qu'elle sera utile pour protéger mes cultures.

« Amis agriculteurs, retournez sur les bancs de l'école ça vous rajeunira ».



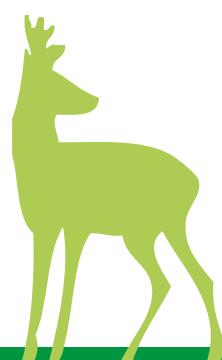
J'ai des amis qui chassent, je vais faire mes expériences avec eux. Je vais peut-être évoluer sur la chasse à l'arc.

Le petit mot de la fin :

Je ne pensais pas du tout que l'examen du permis de chasser était comme ça. Je dois souligner que nous sommes très bien accueillis, très bien formés, bien encadrés.

« Amis agriculteur, n'hésitez pas à passer votre permis de chasser, c'est une très bonne expérience. Retournez sur les bancs de l'école, ça vous rajeunira ».

Merci à cet agriculteur qui espère avoir transmis son enthousiasme aux exploitants agricoles du département.



Un sentier pédagogique pour les enfants de Capens



traversé par la Garonne

situé au pied des contreforts du Volvestre.

Il existe un sentier de randonnée aménagé sur un coteau en surplomb du village. Cette promenade champêtre permet de voir le village autrement et de s'oxygénier tout au long de ses 3 kilomètres.

Le Maire de Capens, Monsieur Richard DANES, souhaite partager sa passion de la nature avec ses administrés, et plus particulièrement avec les enfants. Il a pour cela envisagé de rendre ce parcours éducatif en sensibilisant les utilisateurs à la découverte de la nature.

Pour mettre en application ce projet, il s'est rapproché de la Fédération des Chasseurs dont une des missions en tant qu'association agréée au titre de la protection de la nature, est l'éducation à l'environnement.

Capens est un petit village

Après avoir parcouru et analysé le sentier en compagnie du Président de l'ACCA, M. Patrick BERGE, la Fédération des Chasseurs a travaillé sur la création d'un dispositif de communication personnalisé au site, et conforme à la volonté des élus de s'adresser à la fois aux parents et aux enfants.

La formule retenue a été la création d'une dizaine de panneaux qui décrivent les espèces animales et végétales présentes aux abords du parcours.

Ce dispositif permettra aux promeneurs de découvrir aisément la biodiversité ordinaire à proximité de leur domicile. Les enseignants des écoles auront l'opportunité d'avoir un support pédagogique pour éduquer les enfants à cette nature à portée de « pieds ».

La Fédération des Chasseurs a proposé ses services gratuitement pour la conception graphique des panneaux, et la Mairie de Capens espère une aide des pouvoirs publics ou privés pour la conception et la mise en place de cet agencement.

Éduquez-vous à la nature



Dès le plus jeune âge, la découverte de la faune et la flore éveille la curiosité et l'intérêt des enfants qui grandiront

en prenant conscience de l'environnement qui les entourent. La protection de l'environnement n'est pas seulement la sauvegarde d'espèces remarquables (aigle, loup, ours ...) mais, chacun à son niveau, dans son jardin, peut agir pour défendre la protection de la biodiversité.

Le site Ekolien, conforme aux programmes de l'Éducation Nationale, a été conçu pour faire découvrir cette biodiversité de proximité aux enfants.



La Fédération Nationale des Chasseurs a souhaité s'adresser aux enseignants et aux élèves pour qu'ils deviennent les ambassadeurs du respect de la nature.

Ekolien, d'accès libre et gratuit, devient une référence dans son domaine grâce à la richesse de ses contenus en lien direct avec celle de la faune et des milieux naturels de nos territoires.

Accès au site internet : <http://www.ekolien.fr>

Pour chaque thème, des vidéos, des fiches techniques complètes, des activités proposées aux enfants, sur les milieux et sur la faune sauvage.



Artigue, ouverture de landes à callunes

Les expériences antérieures réalisées dans le cadre des programmes Gallipyr et Galli+ ont montré les effets bénéfiques des réouvertures des landes subalpines fermées pour les galliformes (perdrix grise des Pyrénées principalement).

Le programme Habios va permettre de pérenniser cette dynamique d'ouverture des milieux dès cette année sur la commune d'Artigue située sur le massif du Burat.

Une zone de 60 ha a retenu l'attention des acteurs locaux et de la Fédération des Chasseurs. Elle est composée d'une lande de callunes et de rhododendrons recouvrant une ancienne zone de pelouse. Malgré l'entretien par de l'écoubage et du pastoralisme, le milieu dégradé est moins favorable au développement de la perdrix grise des Pyrénées.

L'objectif est de créer une mosaïque de milieux ouverts

(pelouses) et fermés (callune, myrtille, rhododendrons) qui permettra à l'espèce d'accomplir son cycle de reproduction et d'élevage des jeunes. Cette opération se fera par broyage mécanique, n'altérant pas la qualité des sols, à partir de septembre 2017.

A cela s'ajoute une évaluation des travaux effectués, notamment par la pose de balises GPS sur des perdrix afin d'appréhender leur fréquentation sur ces zones aménagées mais aussi d'identifier les zones de reproduction sélectionnées afin d'établir les caractéristiques de ces milieux.





avec le soutien de



Collecte de cartouches, toujours mieux !

Cette année encore la collecte de cartouches a été une belle réussite.

Le 13 juin dernier, l'entreprise de recyclage a emporté les **12 m3 de cartouches usagées** collectés par les chasseurs ou les sociétés de chasse, déposés à la Fédération et dans les armureries partenaires.

50 % de plus que l'an passé, une belle progression.

Merci à tous les chasseurs de cette mobilisation qui donne une belle image de la chasse.



Merci aux armuriers partenaires.

Pensez à consulter notre site internet

Des informations utiles toute l'année, l'actualité cynégétique, les dates d'ouverture et de fermeture, les formations ...

